



Question élargie N°56
Entrée le 25.09.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 25.09.2025
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 septembre 2025

Concerne : **Question élargie au sujet de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise dans les « filières internationales » de l'enseignement secondaire**

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député·e·s, notre sensibilité politique souhaite poser une question élargie à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant l'apprentissage de la langue luxembourgeoise dans les « filières internationales » de l'enseignement secondaire.

Dans sa réponse à notre question parlementaire n° 2458, le gouvernement a indiqué que « Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est actuellement en train d'analyser pour quelles filières une dispense automatique serait justifiée, et pour quelles autres filières un certificat optionnel de compétences en langue luxembourgeoise pourrait être délivré par le lycée. Compte tenu du résultat de ces analyses, une adaptation de la législation sur la nationalité luxembourgeoise pourrait le cas échéant être envisagée. »

Dans le cadre de la question élargie, nous aimerions obtenir des précisions sur l'interprétation à donner au terme « filières » dans ce contexte, ainsi que plus généralement sur les annonces faites par le gouvernement dans le cadre de sa réponse susvisée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Djuna BERNARD
Députée